

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 14 Novembre 2017**

**Délibération n°81- 2017 relative à la prime de fin d'année pour les personnels BIATSS**

**VU le code de l'éducation, et notamment son article L954-2,  
VU l'avis du CT en date du 07 Novembre 2017,**

Le Conseil d'Administration approuve le versement d'une prime de fin d'année à l'ensemble des agents BIATSS titulaires et contractuels, présents depuis au moins 4 mois dans l'établissement (hors emplois fonctionnels et assimilés) :

- 240 euros bruts pour les agents dont l'Indice de rémunération (INM) est supérieur ou égal à 373.
- 340 euros bruts pour les agents dont l'Indice de rémunération (INM) est inférieur à 373.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	19
Membres en exercice	36	Membres représentés	12
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	12		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLET



Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 16.11.2017

Document mis en ligne le : 16.11.2017